

Par dépôt électronique et messenger

Le 10 septembre 2013

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 3563
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'autorisation relative au projet Solutions d'ordonnancement et de gestion des équipes mobiles (SOGEM)
Dossier Régie : R-3853-2013
Notre dossier : R048247 ST

Chère consœur,

Selon l'avis publié sur les sites de la Régie et d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité dans le dossier mentionné en rubrique, les personnes intéressées pouvaient soumettre des observations écrites au plus tard le 9 septembre 2013 à midi.

Comme aucune observation écrite de la part d'intéressés n'a été déposée dans le présent dossier et qu'aucun intéressé n'a demandé le report de la date limite pour le dépôt d'observations, la prochaine étape prévue à l'avis, soit les réponses du Distributeur aux observations écrites des intéressés, est sans objet.

En les circonstances, le Distributeur demande respectueusement à la Régie de prendre en délibéré ce dossier.

En effet, à moins que la Régie ait d'autres questions pour le Distributeur, auxquelles il sera évidemment disposé à répondre dans les meilleurs délais, le Distributeur considère que le dossier est complet et que la preuve documentaire déposée au soutien de la demande d'autorisation contient tous les renseignements exigés par les dispositions réglementaires applicables.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

SIMON TURMEL, avocat
ST/